



Communauté de Communes du Sammiellois



FICHE D'INSCRIPTION CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

L'achat et la réservation des tickets de cantine et de garderie se fait obligatoirement par Internet sur

<https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>



ou sur l'application mobile

pour installer l'application sur votre mobile, rechercher dans votre store, « eTicket Famille »

Année scolaire :

 -

RESPONSABLES DE L'ENFANT

PARENT 1		PARENT 2	
Nom et Prénom		Nom et Prénom	
Adresse		Adresse	
CP Commune		CP Commune	
Téléphone		Téléphone	
E-mail *		E-mail *	
En cas de séparation			
<input type="checkbox"/> Besoin d'un compte personnel e-ticket		<input type="checkbox"/> Besoin d'un compte personnel e-ticket	

*Obligatoire pour la création d'un compte e-ticket

ÉCOLE FREQUENTÉE PAR L'ENFANT

École de la Halle École des Avrils École de Sampigny École de Lacroix sur Meuse

	Enfant 1	Enfant2
NOM		
PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
CLASSE		
SEXE (F/M)		

RESTAURATION SCOLAIRE		
	Enfant 1	Enfant 2
Régime confessionnel		
<i>Le personnel de restauration scolaire ne servira pas de viande et/ou de porc aux enfants concernés</i>		
Allergie(s) médicales		
<i>Pour les enfants concernés, un rendez-vous sera proposé aux parents soit par la Codecom du Sammiellois, par le SMS du Pont des Arts ou des Trois Cantons Centre Meuse selon l'établissement fréquenté, afin de nous apporter toutes recommandations utiles. Les parents peuvent demander d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en s'adressant au médecin scolaire.</i>		

GARDERIE PERISCOLAIRE		
ECOLE DE LA HALLE	Enfant 1	Enfant 2
7h30 – 8h30 / 16h15 – 17h30 (lieu de garde école de la Halle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7h30 – 8h30 / 16h15 – 18h30 (lieu de garde école des Avrils*)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ECOLE DES AVRILS	Enfant 1	Enfant 2
7h30 – 8h30 / 16h15 - 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ECOLE DU PONT DES ARTS	Enfant 1	Enfant 2
7h30 – 8h45 / 16h15 - 18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Pour la garderie de l'école de la Halle au-delà de 17h30, l'accueil garderie se fait à l'école primaire des Avrils.

→ Les enfants sont pris en charge dès 16h15 par un agent de la Codecom pour leur transport en bus vers l'école des Avrils.

→ Les parents viennent rechercher leur enfant à l'école des Avrils pour 18h30 maximum.

Attention : il est impératif de faire la demande de carte de transport au préalable sur www.fluo.eu (la carte est gratuite).

TARIFS	
Cantine habitants Codecom du Sammiellois	4,40 €
Cantine habitants hors Codecom du Sammiellois	5,50 €
Garderie	0,50 € par ¼ d'heure entamé *

*Lors du positionnement sur le planning, seul 1 ticket garderie est décompté. Les quarts d'heure suivants sont décomptés en fonction de l'heure à laquelle l'enfant arrive ou quitte la garderie périscolaire.

Il vous faudra donc prévoir plusieurs tickets dans votre compte si votre enfant reste plus d'un quart d'heure à la garderie.

RAPPELS

Les goûters ne sont pas fournis à la garderie. Merci de prendre vos dispositions.

L'accueil d'un enfant à la cantine et/ou à la garderie périscolaire ne peut se faire qu'après le retour du formulaire d'inscription complété et la création du compte eticket effective.

Pour pouvoir inscrire votre enfant à la cantine et / ou la garderie, votre compte eticket doit être préalablement crédité.

Les inscriptions à la cantine se font de la manière suivante :

Mon enfant mange le	Je réserve le repas de mon enfant au plus tard le	Je peux désinscrire mon enfant de la cantine au plus tard le
Lundi	Vendredi 12h00	Vendredi 12h00
Mardi	Lundi 12h00	Lundi 12h00
Jeudi	Mercredi 12h00	Mercredi 12h00
Vendredi	Jeudi 12h00	Jeudi 12h00

Après 12h00, plus aucun changement n'est possible.

En cas d'absence, les tickets ne pourront pas être remboursés.

AUTORISATIONS

Nous, Parents, autorisons à venir chercher notre (nos) enfant(s) sur présentation d'une pièce d'identité.

M. – Mme

M. – Mme

M. – Mme

Nous nous engageons à respecter les horaires de la garderie et le cas échéant à prévenir les personnes en charge de ce service de tout changement (qu'il soit ponctuel ou définitif).

Nous nous engageons à ce que notre (nos) enfant(s) respecte(nt) les consignes de discipline mais également le personnel d'encadrement et le matériel mis à disposition.

Autorisons la Communauté de Communes du Sammiellois, le SMS du Pont des Arts ou des Trois Cantons Centre Meuse, suivant l'établissement fréquenté par mon enfant à faire transférer celui-ci à l'hôpital, par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre (nos) enfant(s) ci-dessus mentionné(s).

Nous nous engageons à signaler à la Codecom du Sammiellois, tout changement de situation (déménagement, numéro de téléphone, adresse mail,...).

Nous reconnaissons avoir lu le règlement intérieur de la cantine et garderie périscolaire et nous engageons à le respecter.

Fait à

le

Formulaire à retourner à
Communauté de communes du Sammiellois
Service scolaire
Place des Moines BP 68
55300 SAINT-MIHIEL

Renseignements : Céline BERGERET - 03.29.89.49.93 – scolaire@cc-sammiellois.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'agent responsable du service scolaire de la Communauté de communes du Sammiellois pour permettre l'inscription au service de restauration scolaire et à la garderie périscolaire. La base légale du traitement relève d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées au directeur de l'école concernée et aux agents en charge de la cantine et de la garderie périscolaire.

Les données sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant dans l'établissement mentionné sur ce formulaire.

Vous pouvez :

- accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.
- retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.
- vous opposer au traitement de vos données.
- exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Communauté de communes du Sammiellois.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatiques et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Communauté de Communes du Sammiellois

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE DES ECOLES SAMMIELLOISES DOCUMENT À CONSERVER

Article 1 : Règles générales

- Il est institué une cantine et une garderie périscolaire dans les écoles de la Communauté de Communes du Sammiellois.
- Ces services sont portés par la Communauté de Communes du Sammiellois, le SMS du Pont des Arts et du SMS et le SMS des Trois Cantons Centre Meuse, propriétaire des locaux et des équipements.
- L'encadrement est assuré par du personnel de la Codecom du Sammiellois et des deux SMS.
- Les repas doivent être payés et réservés en ligne sur le portail famille E-ticket :

Avant 12h pour la réservation du lendemain :

Mon enfant mange le	Je réserve le repas de mon enfant au plus tard le	Je peux désinscrire mon enfant de la cantine au plus tard le
Lundi	Vendredi 12h00	Vendredi 12h00
Mardi	Lundi 12h00	Lundi 12h00
Jeudi	Mercredi 12h00	Mercredi 12h00
Vendredi	Jeudi 12h00	Jeudi 12h00

Pour accéder au portail famille E ticket :

<https://www.eticket.giis.fr/connexion-au-portail-famille/>

Demandez votre mot de passe et votre identifiant à la Codecom du Sammiellois.

La Codecom du Sammiellois, le SMS du Pont des Arts, et le SMS des Trois Cantons Centre Meuse se réservent le droit de **refuser l'inscription d'un enfant au restaurant scolaire si des repas de l'année scolaire précédente restent dus.**

Article 2 : Admission

- Le service de garderie est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de la Communauté de Communes du Sammiellois.
- La Communauté de Communes du Sammiellois, les SMS du Pont des Arts et des Trois Cantons Centre Meuse se réservent le droit de refuser une inscription si le personnel ne dispose pas des compétences nécessaires à l'accueil d'un enfant dont l'état de santé demande un savoir-faire particulier.

Article 3 : Discipline

- Les élèves doivent respecter les règles élémentaires de discipline et de vie en collectivité. Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite ou la dégradation du matériel les sanctions ci-dessous seront appliquées :
 - **1^{er} avertissement**, par écrit avec proposition de rendez-vous avec les parents et l'enfant concerné.
 - **2^{ème} avertissement**, par écrit avec une exclusion d'une semaine,
 - **3^{ème} avertissement**, par écrit avec une exclusion définitive.

L'exclusion définitive ne dispense pas l'élève de l'obligation scolaire.

- Chaque élève veillera à respecter, en paroles et en actes toutes les personnes qui partagent son environnement : enseignants, enfants, personnel encadrant, parents, visiteurs...
- Le respect des personnes et des bâtiments implique aussi la propreté des lieux : attention aux déchets et papiers divers qui ne trouvent pas leur destination!
- Les objets dangereux (canif, couteau, pétards, ...) ainsi que les illustrés, revues ou objets contraires à la morale et au projet éducatif sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école.
- Les dégâts occasionnés par négligence, imprudence, désobéissance, vandalisme seront sanctionnés et les frais de réparation incomberont à leur auteur (aux parents).
- En aucun cas, la responsabilité du personnel ne sera engagée en ce qui concerne les objets personnels des élèves (vêtements, lunettes, montre, jeux, autres objets...) apportés ou portés aux heures de cantine et/ou de garderie.

Article 4 : Observation du règlement et remarques :

- Les parents prennent l'engagement de se conformer au présent règlement dont un exemplaire leur sera remis à l'admission de leur enfant au service de cantine et/ou garderie.
- Les parents s'engagent à régler les dépenses de cantine et garderie de leur(s) enfant(s). Dans le cas contraire la Communauté de Communes du Sammiellois et les SMS se réservent le droit de prononcer une exclusion temporaire ou définitive des services précités.
- Les parents dégagent la codecom de toute responsabilité si les conditions émises ci-dessus n'étaient pas respectées et s'engagent à reprendre leur(s) enfant(s) à la sortie de la classe.
- Le présent règlement prendra effet au début de chaque rentrée scolaire et est susceptible d'être modifié en cours d'année scolaire.
- Toutes observations, réclamations ou suggestions doivent être exclusivement présentées au personnel de la Codecom du Sammiellois, du SMS du Pont des Arts ou des Trois Cantons Centre Meuse, selon l'établissement fréquenté par votre enfant. Il en sera ensuite référé au Président de la structure concernée.

Renseignements : Céline BERGERET - 03.29.89.49.93 – scolaire@cc-sammiellois

DOCUMENT À CONSERVER